

Archives départementales

de Seine-et-Marne

CONFÉRENCE, LES RENDEZ-VOUS DE L'HISTOIRE

PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE « LA FIRME SCHNEIDER DANS LA GRANDE GUERRE »



Vue des usines Schneider à Champagne-sur-Seine, carte postale, [1910] (AD77, 2F119626) © Archives départementales de Seine-et-Marne

Une conférence d'Hubert Bonin, professeur émérite d'histoire économique contemporaine.

14/12/2021

🕒 18h30m

📍 248, avenue Charles Prieur, 77190 Dammarie-lès-Lys (<http://maps.google.com/maps?q=248%2C%20avenue%20Charles%20Prieur+77190+Dammarie-l%C3%AAs-Lys>)

🌐 [Formulaire de réservation \(https://archives.seine-et-marne.fr/fr/form/reservation-conferences\)](https://archives.seine-et-marne.fr/fr/form/reservation-conferences)

📅 18h30 – durée : 1 heure - Tout public - Réservation conseillée

🎟️ Entrée gratuite

Intervenant

Hubert Bonin, professeur émérite d'histoire économique contemporaine à l'IEP de Bordeaux

Schneider, notamment implantée à Champagne-sur-Seine, était l'une des plus grandes firmes françaises. Scruter ses activités, sa stratégie et sa gestion pendant le conflit est un levier pour la compréhension des enjeux des batailles technologiques, industrielles, humaines et financières. Un fort esprit d'entreprise explique des percées technologiques et des investissements en nouvelles usines à travers le pays (Bourgogne, Normandie, Gironde). Schneider est aussi fortement impliquée dans la coopération interalliée et en Russie. Elle incarne donc à la fois la puissance du patriotisme économique et une histoire internationalisée ou « connectée ».



Référence

Hubert Bonin, **La firme Schneider dans la Grande Guerre**, Indes Savantes, 2019.

TÉLÉCHARGER



Sélection bibliographique : La firme Schneider dans la guerre industrielle en 1914-1918" PDF - 299.02 Ko
(/sites/archives.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/biblio_firme_schneider_vval.pdf)

- Site Internet d'Hubert Bonin
<http://hubertbonin.fr> (<http://hubertbonin.fr/>)
- Site Internet des éditions *Les Indes Savantes*
<https://www.lesindessavantes.com> (<https://www.lesindessavantes.com/>)



Conditions d'accès

L'accès à l'auditorium se fera dans le respect des gestes barrières : port du masque obligatoire et désinfection des mains demandée à l'entrée pour tous. Par ailleurs, les personnes de plus de 12 ans doivent présenter une des preuves de non contamination au COVID ci-dessous :

- Une attestation de vaccination complète,
- Un test négatif RT-PCR ou antigénique ou autotest sous supervision d'un professionnel de santé de moins de 72 heures,
- Un certificat de rétablissement délivré sur présentation résultat d'un test RT-PCR positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois attestant du rétablissement du COVID. Ce certificat n'est valable que pour une durée de six mois à compter de la date de réalisation de l'examen ou du test.
- Un certificat de contre-indication à la vaccination à la COVID 19.